

3 juin 2019



# Stationnements

Réunion publique avec les  
professionnels de Mussidan

# Objet de la réunion publique

- Finaliser le travail du 6 mai

## Les points importants

- Les projets débattus devront garantir le maintien de la possibilité des habitants de la commune de se stationner facilement à Mussidan
- Tout en permettant la redynamisation des commerces et activités
- Pas de suppression de places de stationnement, accroissement du nombre sur certains secteurs (notamment gare, Halle, rue Jean Jaurès)
- → définition de zones spécifiques pour des réglementations spécifiques
- → travail par « quartiers » et par « type d'activités »



Stationnements longs,  
zones bleues et arrêts minutes



# Différents types de stationnements

- **« zone bleue »** :
  - Les conducteurs doivent alors apposer un disque de stationnement à l'avant de leur véhicule en stationnement (*sera fourni*)
  - Une signalétique spécifique doit être implantée
  - Stationnement limité à 2 h
  - Tous les jours sauf dimanche et jours fériés 8h-19h

# Différents types de stationnements

- **« arrêts minutes »** :
  - emplacements réservés aux arrêts/stationnements de très courte durée
  - Limité à 20 minutes
- **« dépose minute »** :
  - emplacements réservés aux arrêts de très courte durée
  - Limité à la prise/dépose de passager(s)
  - limité aux équipements spécifiques (gare)

Tous les jours sauf dimanche et jours fériés 8h-19h



# Travail par secteurs





# Place de la République

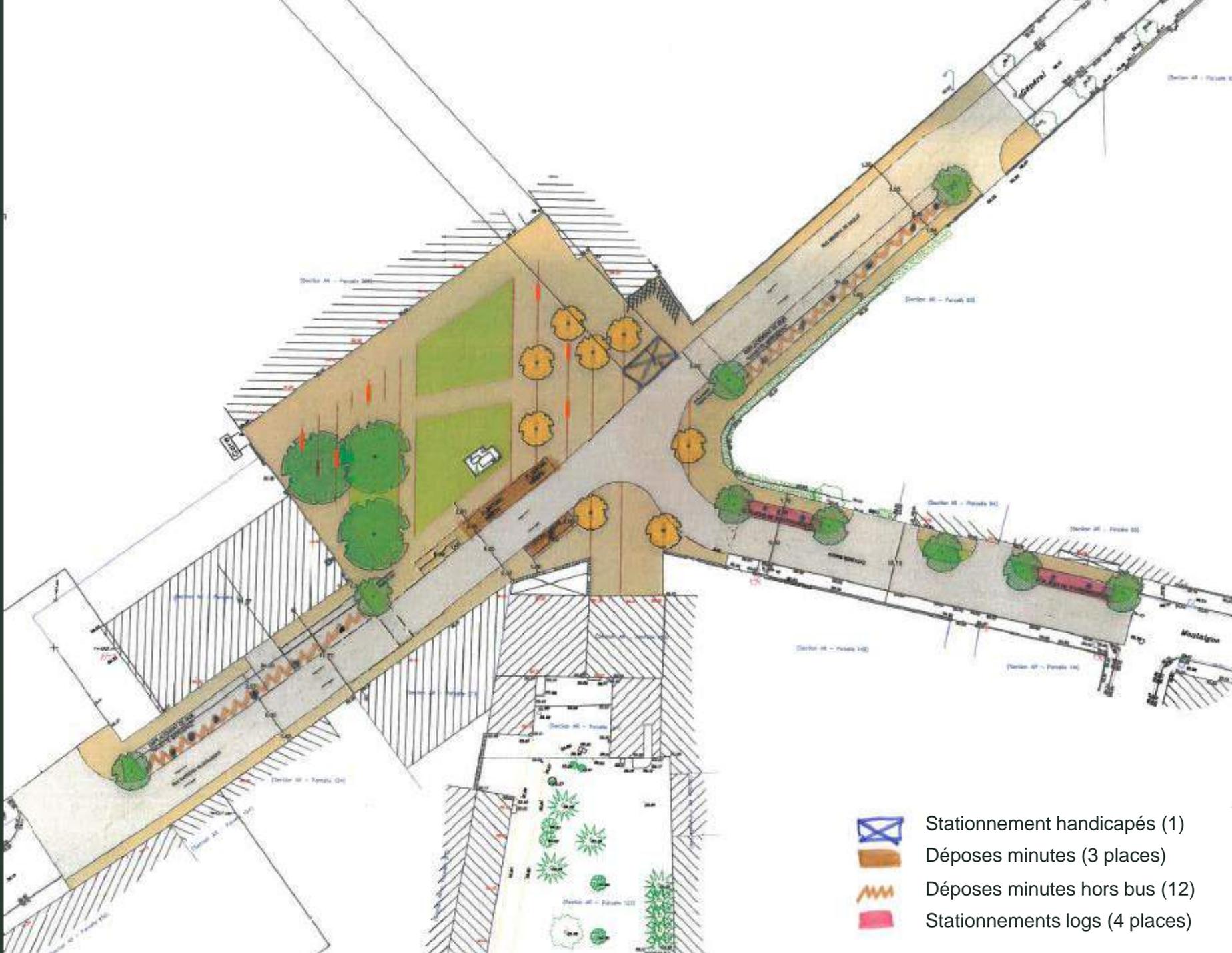
- Les stationnements ont été totalement réorganisés, tout en maintenant le nombre de places préexistantes
- Les stationnements longs sont reportés à Gerbeaud
- Il reste à définir les modalités pour les zones bleues et les emplacements et modalités des arrêts minutes





## Pôle multimodal / quartier de la gare

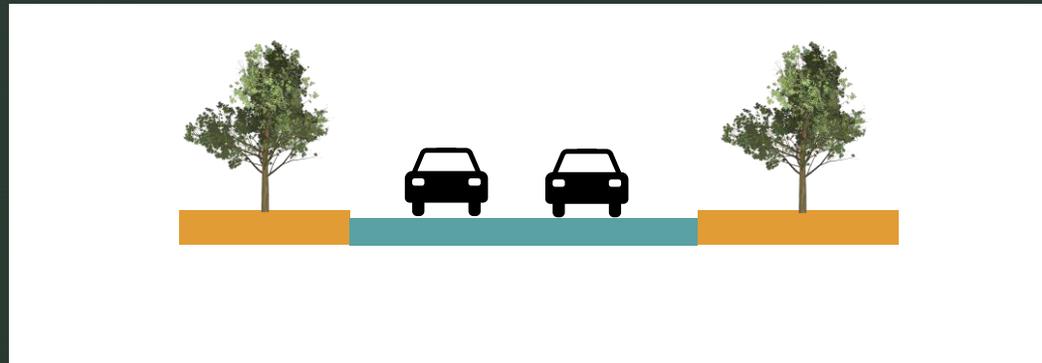
- Les stationnements ont été réorganisés, tout en maintenant le nombre de places préexistantes (20 dont taxis → 21 dont taxis)
- **3 déposes minutes** sont prévus au niveau du parvis de la gare
- Création de **déposes minutes** au droit des arrêts bus en dehors des moments correspondants aux bus (ex si arrêt bus à 7h et 18h arrêts autorisés sauf entre 6h40 et 7h20 et 17h40 et 18h20) : 2 x 6 places supplémentaires
- Sachant qu'il existe déjà deux parkings « longs » (SNCF et CCICP), faut-il créer des zones bleues ?
- Sinon toutes les autres places créées pourront l'être en stationnements longs
- Pas besoin de créer de piste ou bande cyclable puisque sécurisation du secteur avec la zone 30 : les vélos pourront circuler sans danger



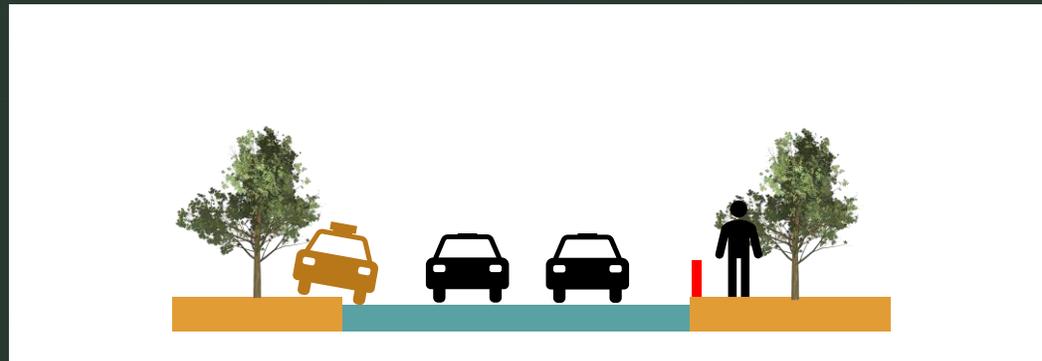
-  Stationnement handicapés (1)
-  Déposes minutes (3 places)
-  Déposes minutes hors bus (12)
-  Stationnements logs (4 places)

## Pôle multimodal / quartier de la gare

- Profil type actuel de l'avenue du général de Gaulle (future zone 30) :

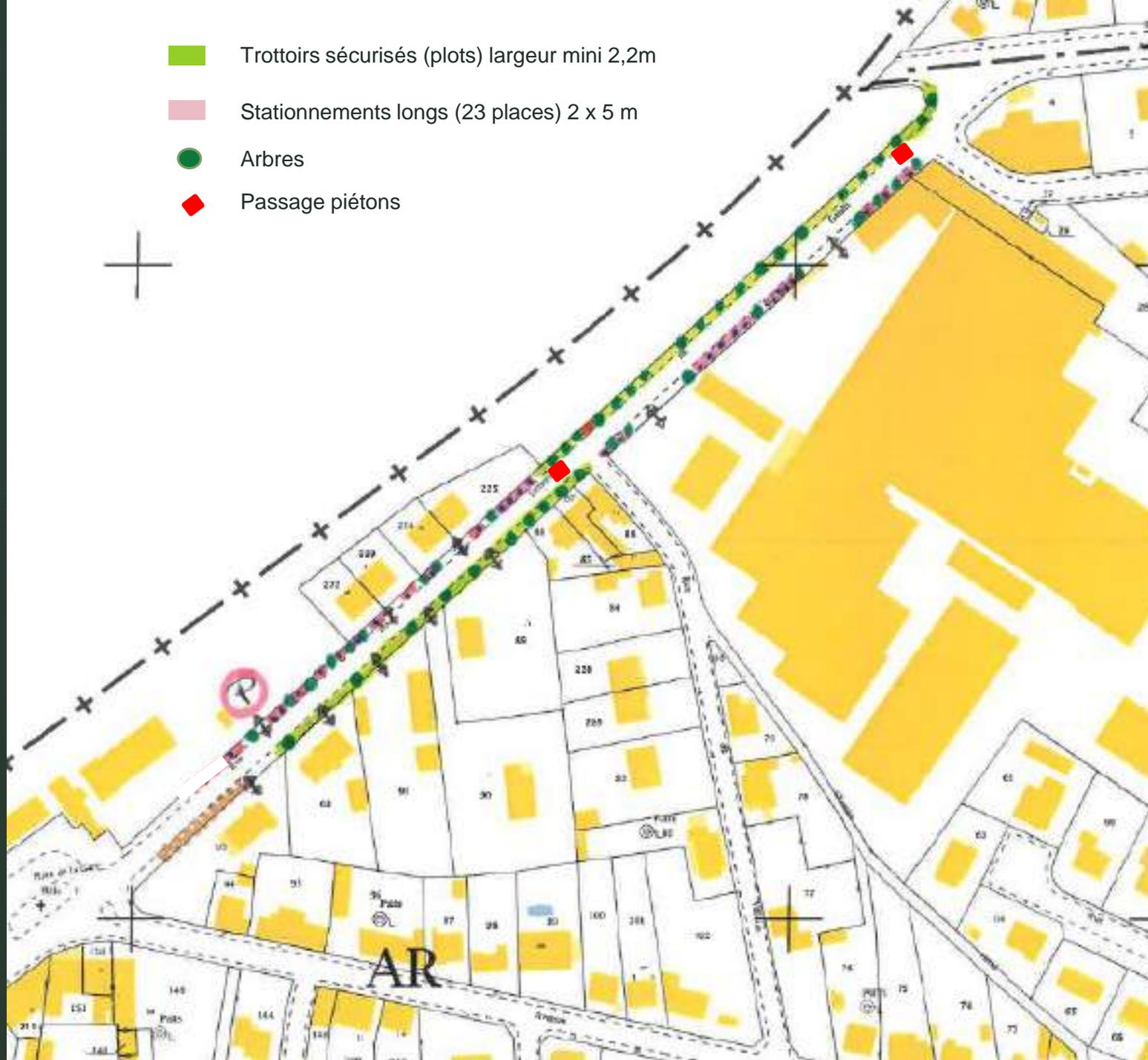


- Profil type proposé de l'avenue du général de Gaulle : stationnement « à cheval » d'un côté et sécurisation des piétons de l'autre (29 places créées)



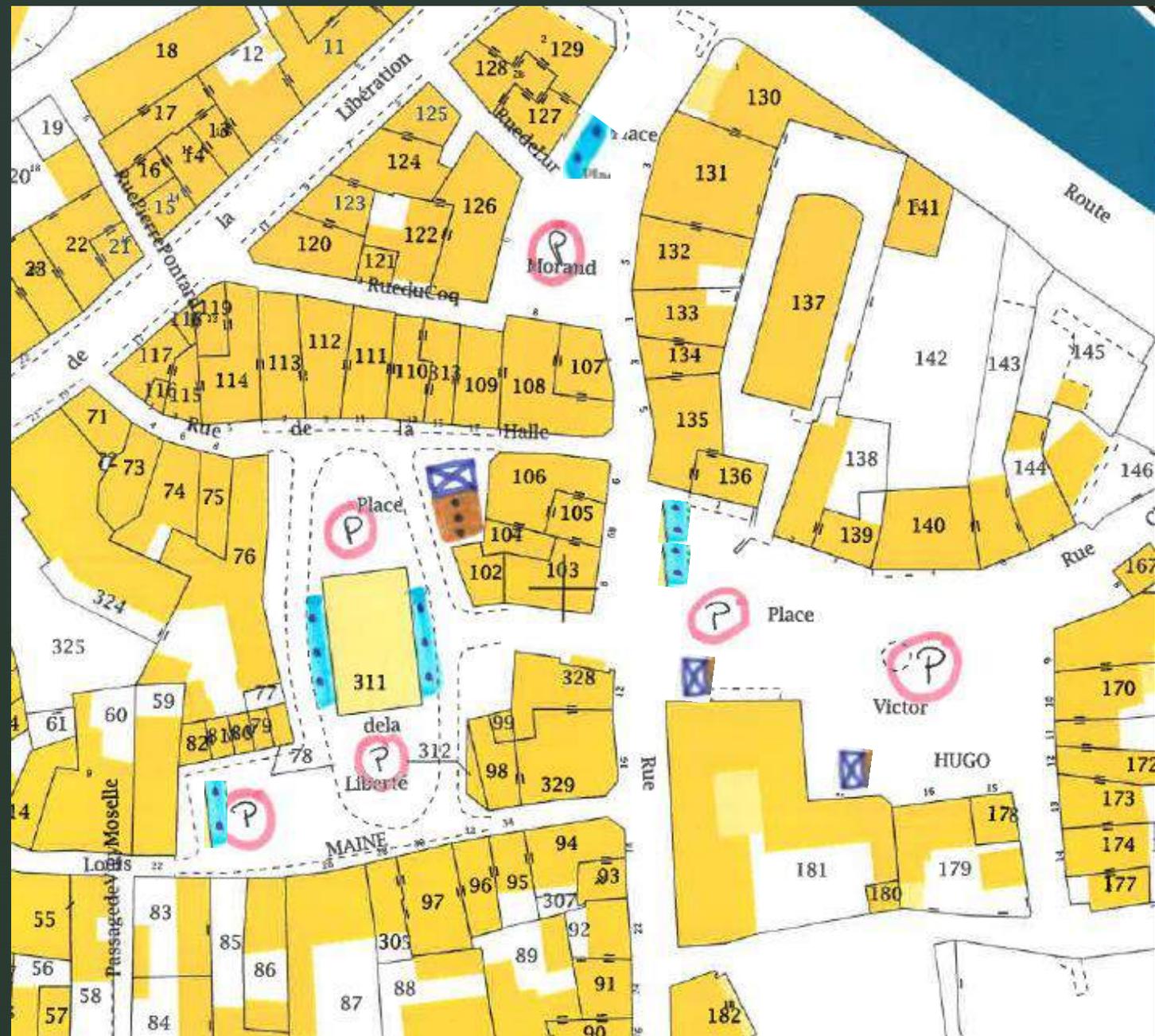
avenue du général de Gaulle

- Trottoirs sécurisés (plots) largeur mini 2,2m
- Stationnements longs (23 places) 2 x 5 m
- Arbres
- Passage piétons



## Place « de la Halle » / place Morand / place Victor Hugo

- Mise en place de 2 stationnements « zone bleue » place Morand
- Création de 2 x 3 places en « zone bleue » de part et d'autre de la Halle et 2 places en « zone bleue » partie sud est
- Mise en place de 3 « arrêts minutes » place de la Halle
- Place Victor Hugo : Mise en place de 4 places en « zone bleue »

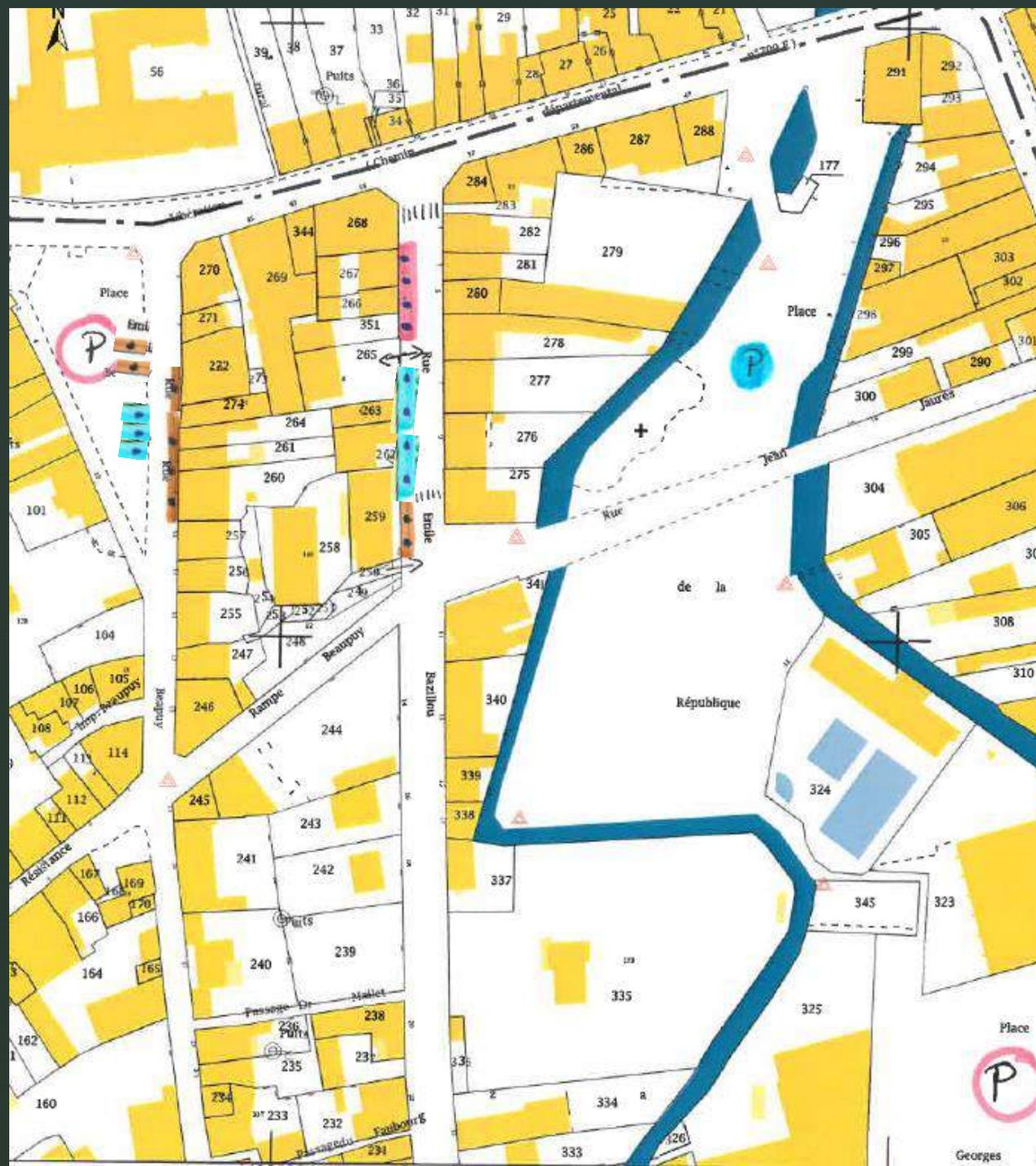


and



## Rues Beaupuy et Bazillou / place Beaupuy

- Mise en place de 4 « arrêts minutes » rue Beaupuy
- Mise en place de 2 « arrêts minutes » rue Bazillou et 4 places en « zone bleue »
- Création de 3 places en « zone bleue » et 2 « arrêts minutes » place Beaupuy



# Bazillou

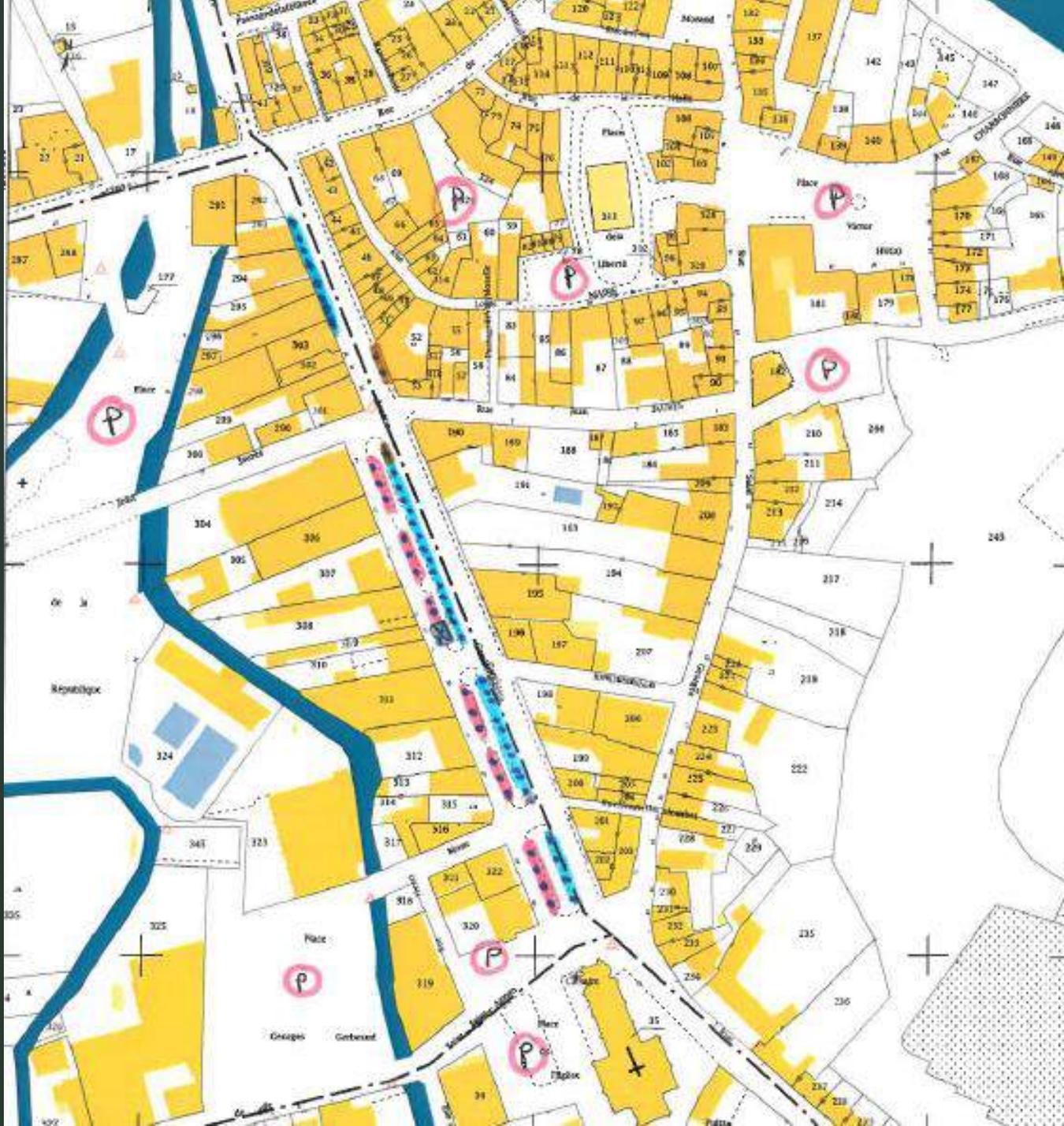




## Rue Gambetta

- Mise en place de 8 places en « zone bleue » au début de la rue Gambetta
- Mise en place de 2 arrêts minutes devant la boulangerie (suppression de 2 places en vis-à-vis, déport circulation de 2 mètres à ce niveau, maintien du double sens de circulation)
- Places en « zone bleue » sur les places en épi de la rue Gambetta exceptée la première place depuis rue Jean Jaurès (Arrêt Minute)
- PMR inchangée



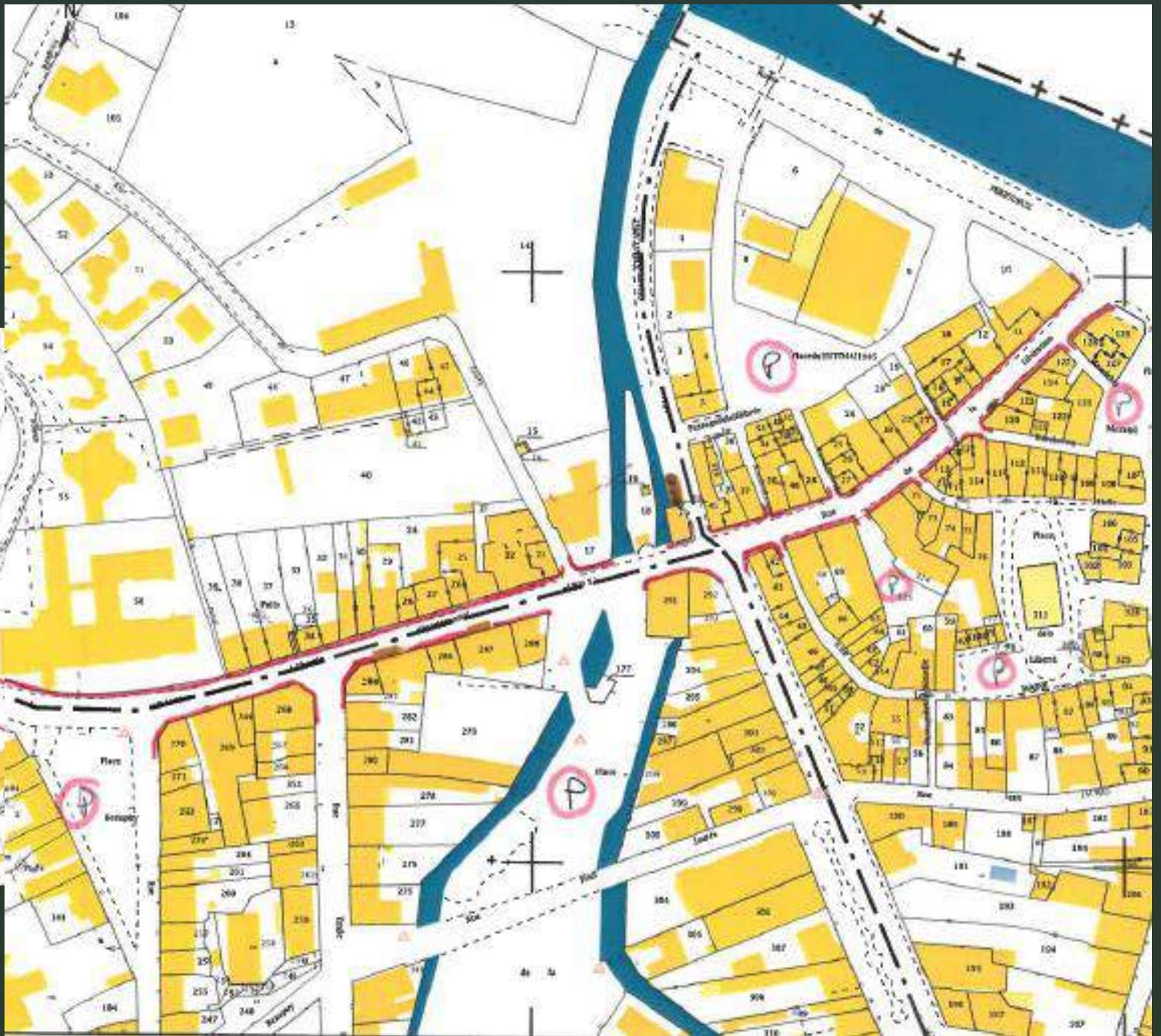


# Rue Gambetta



## Rue de la Libération

- Mise en place d'arrêts minutes **devant les commerces dans la mesure du possible** (respect Code de la Route : notamment : pas dans les virages)
- Le parking devant la mairie va être transformé en « zone bleue »
- 3 places en arrêt minute créées au début de l'allée Chastanet





# Plan mobilité pour la Ville de Mussidan



- ▼ A Mussidan, j'accède facilement aux équipements, commerces et services et je me gare facilement !

## A Mussidan, j'accède facilement aux équipements, commerces et services et je me gare facilement !

*Au total, j'accède facilement à 20 zones de parking réparties en centre-bourg pour un total de 603 places (plus 15 pour les Personnes à Mobilité Réduite) en plus des stationnements sur voirie. De nombreuses places en zone bleue et arrêts minutes facilitent l'accès aux équipements, commerces et services, répartis sur les parkings et les voiries à proximité directe des commerces, services et activités (rue Bazillou, rue Jean Jaurès, avenue Gambetta, avenue de la Libération...)*

*La commune dispose également de parkings au collège (42 stationnements classiques, 2 PMR et 10 dépose-minutes) et au cimetière (37 places classiques) soit un **total hors voiries de 711 places + 17 PMR.***

*Le secteur du pôle multimodal (gare de Mussidan) propose également 2 parkings classiques (84 stationnements + 2 PMR + 2 places pour véhicules électriques), des déposes minutes et des stationnements sécurisés sur voirie.*

*Les stationnements seront maintenus gratuits et la commune va mettre à disposition des disques de stationnement gratuits (à venir retirer à partir du mois de juin, dans la limite des stocks disponibles).*

# ➤ A Mussidan, j'accède facilement aux équipements, commerces et services et je me gare facilement !

- 1 / rue de la Libération / mairie 1  
5 places « bleues » et 1 PMR
- 2 / place Woodbridge / mairie 2  
64 places « classiques » et 2 PMR
- 3 / rue de Gorry / Parc Voulgre  
35 places « classiques »
- 4 / pôle multimodal  
84 places « classiques » (+2 électriques) ; 15 déposes minutes et 3 PMR
- 5 / place de la République  
33 places « bleues » ; 10 « arrêts minutes » et 4 PMR
- 6 / place Gerbeaud  
85 places « bleues » et 2 PMR
- 7 / église  
39 places « classiques » et 1 PMR
- 8 / croisement rue H Maza / rue St Agnan  
8 places « classiques »
- 9 / rue Gambetta  
29 places « bleues » ; 1 « arrêt minute » ; 20 places « classiques » et 1 PMR
- 10 / place Saint Georges  
12 places « classiques »



- 11 / place Victor Hugo  
6 places « bleues » ; 45 places « classiques » et 3 PMR
- 12 / 21/23 rue de la Libération  
6 places « classiques » et 1 PMR
- 13 / rue Chastanot  
10 places « classiques » et 1 PMR
- 15 / rue des Basques  
7 places « classiques »
- 16 / rue Pontard  
5 places « classiques »
- 17 / place Morand  
2 places « bleues » ; 11 places « classiques »
- 18 / place Beaupuy  
2 places « bleues » ; 2 « arrêt minute » ; 23 places « classiques » et 1 PMR
- 19 / groupe scolaire  
20 places « classiques »
- 20 / pétanque  
17 places « classiques »